Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 022-212201826-20260924-CM_24_09_26_009-DE

Mairie de Plélo - Place du 11 novembre - 22170 PLÉLO
☎ 02 96 79 53 53 - ✉ mairie@plelo.fr
Site internet : **www.plelo.fr**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLÉLO

Séance du 24 septembre 2026

Date de la convocation : 18 septembre 2026
Date d'affichage : 30 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre septembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de Plélo se sont réunis à la mairie sous la présidence de M. Jérémy MEURO, maire.

Présents
Jérémy MEURO – Patrick BRIGANT - Sandrine GUILLAUME – Christian CORBEL – Sophie AUFFRAY Jean-Pierre BALLOUARD - Laure FINGOLO - Erwan CAMUS - Gwendoline GUEGAN Laurie LÉARD - Jean-Christophe BARBOT - Mikaël CORBEL - Guillaume LE COMTE - Guillaume LE COQÛ Annyvonne CORBEL - Jeanne-Noëlle LAMOUR - Philippe LE GUEN - Jean-François LE FLOCH Loïc SORIN – ROUTIER Gaëlle
Absents avec procuration
Marine MALARGÉ à Laure FINGOLO
Stéphanie MORVAN à Loïc SORIN
Laëtitia CORNILY à Erwan CAMUS
Secrétaire de séance : Jean-François LE FLOCH

DÉLIBÉRATION 24-09-26-009

Objet de la délibération : Centre médico Culturel – Convention d'occupation de locaux par Mme Sarah SOLO

Monsieur le Maire annonce que Madame Sarah SOLO a sollicité la mise à disposition, à raison d'une journée par semaine, d'un local afin d'y exercer son activité d'infirmière en pratique avancée.
La cellule 2.1 du Centre médico-culturel étant actuellement disponible, il est proposé de la mettre à sa disposition. Toutefois, ce local reste destiné à accueillir à terme un médecin généraliste. Afin de conserver davantage de souplesse et de faciliter sa libération ultérieure, il est proposé d'établir pour cette occupation une convention de mise à disposition du local plutôt qu'un bail.
Le montant de cette occupation est proposé à 100 € par mois, charges d'eau et d'électricité comprises, à compter du mois d'octobre prochain.

Entendu l'exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, fixe le loyer mensuel à 100 € charges eau et électricité comprises.
Le bail débutera en octobre prochain.
Il autorise également le maire à signer cette convention d'occupation avec Madame Sarah SOLO.

Le Maire ,
Jérémy MEURO

Le secrétaire de séance
Jean-François LE FLOCH